Aquario Club de Montereau
Association loi 1901 déclaré à Provins
N° SIRET : 441 870 326 00010
19 rue de la Colline St-Martin
77 130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Mail: aquarioclub.de.montereau@gmail.com
Tel : 01 60 74 30 14

BOURSE AQUARIOPHILE 02/06/2024 - REGLEMENT DE LA BOURSE

REGLES GENERALES

LA VENTE EST EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX AQUARIOPHILES AMATEURS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTENAIRES DE L'AQUARIO CLUB DE MONTEREAU

- Les poissons et plantes proposés par les aquariophiles amateurs doivent obligatoirement être issus de reproductions obtenues par ces derniers, la revente de poissons ou plantes manifestement issus du commerce est interdite et pourra faire l'objet d'une confiscation le temps de la bourse
- Le matériel proposé par les aquariophiles amateurs et associations autres que l'Aquario Club de Montereau ne peut être que d'occasion
- L'Aquario Club de Montereau, en tant qu'organisateur et responsable du bon déroulé de la manifestation, se réserve le droit avant et pendant la bourse de retirer des bacs :
    - les poissons hybrides ou non identifiables
    - les poissons malades, malformés ou n'étant visiblement pas dans un état sanitaire irréprochable
    - les alevins trop petits
- Les espèces vendues doivent être identifiées par leur nom de genre et d'espèce ainsi que le lieu de pêche pour les espèces présentant des formes géographiques distinctes
- Le vendeur doit, pour chaque vente, s'assurer que l'acheteur est bien informé des conditions nécessaires à la maintenance dans les meilleures conditions possibles des espèces achetées.
- Toute vente de poissons **doit être accompagnée de la remise d'un certificat de cession et d'une fiche descriptive par espèce, ceci est une obligation légale**
- L'association met à disposition des aquariums d'eau douce de 55 à 160 litres, équipés d'un aérateur, chauffés et remplis d'eau du robinet avec conditionneur d'eau
- Le vendeur doit se munir: d'au moins une épuisette, de sacs plastiques adaptés au transport de poissons (possibilité d'en acheter sur place), d'étiquettes mentionnant les noms de genre et d'espèce, la localité d'origine si nécessaire ainsi que les conditions de vente (unité, couple, groupe… ainsi que le prix correspondant)

NOUS RAPPELONS QU'IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE FAIRE JEUNER LES POISSONS 48H A 72H AVANT TOUT TRANSPORT POUR LEUR BIEN-ETRE

MODALITES DE VENTE

- Chaque vendeur est doté d'un carnet à souches numérotées: il notera sur chaque ticket, ainsi que sur le talon correspondant, le prix à acquitter par l'acheteur
- L'acheteur se présente à la caisse centrale avec son ou ses tickets et règle la somme totale due: le ou les tickets sont alors tamponnés par la caisse
- Une fois son ou ses tickets tamponnés prouvant qu'il s'est acquitté de la somme due, l'acheteur donnera son ou ses tickets au vendeur afin de récupérer ses achats

LES VENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENCAISSER DIRECTEMENT LEURS VENTES SOUS PEINE D'EXCLUSION IMMEDIATE DE LA BOURSE

Aquario Club de Montereau
Association loi 1901 déclaré à Provins
N° SIRET : 441 870 326 00010
19 rue de la Colline St-Martin
77 130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Mail: aquarioclub.de.montereau@gmail.com
Tel : 01 60 74 30 14

DEROULEMENT DE LA BOURSE

- La réception des exposants se fait le jour même de 8h00 à 9h45.
  La bourse est ouverte au public de 10h à 16h.
  AUCUNE VENTE NE PEUT SE FAIRE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE
- L'entrée de la bourse est libre et gratuite **DANS LE RESPECT DES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR**
- Chaque vendeur, sur présentation de ses souches, pourra récupérer l'argent provenant de ses ventes (déduction faite des 10% revenant au club organisateur – les vendeurs réalisant moins de 30 € de vente sont exonérés de ce prélèvement) après la clôture de la bourse. En cas de contestation sur les sommes dues au vendeur, seule la présentation des tickets tamponnés permettra de régler le litige.

REGLES SANITAIRES

Des règles sanitaires strictes sont susceptibles d'être appliquées si la réglementation en vigueur à la date de la bourse l'impose

L'ASSOCIATION ORGANISATRICE SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE SANS DELAI, AVANT OU PENDANT LA BOURSE, TOUTE PERSONNE QUI NE RESPECTERAIT PAS CE REGLEMENT OU DONT L'ATTITUDE SERAIT CONTRAIRE A LA TENUE DANS DE BONNES CONDITIONS DE LA MANIFESTATION

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse et l'accepter dans sa totalité.

Fait à : **le : / /** **Signature :**